

des gens décidés. Toutes les forces publiques, à l'échelon fédéral, provincial et municipal, devraient s'efforcer de collaborer le plus possible entre elles—tout en évitant les conflits de compétence—afin d'appliquer rigoureusement la loi et de veiller à ce qu'elle soit observée. Si toutes les forces de police voulaient bien collaborer entre elles, elles n'auraient pas de difficulté à s'entendre sur les mesures à prendre en cas de différends ouvriers. Les agents de police devraient peut-être recevoir une formation spéciale en matière de questions ouvrières.

Si le ministre de la Justice a eu connaissance de ce problème, il lui incombe donc, d'après moi, d'étudier la question et de présenter au Parlement ce que l'on pourrait appeler des mesures d'urgence qui lui conféreraient le pouvoir de mettre fin à ce désordre. La plupart d'entre nous sont d'avis que c'est à cause de ces menaces, surtout au sein du SIU, que la situation s'est envenimée à ce point.

Même aujourd'hui, le ministre de la Justice a dit, à propos de certains hommes qui ont été brutalisés dans le train lundi soir dernier, que l'un d'entre eux a refusé de témoigner. Nous devons nous demander pourquoi et nous conviendrons tous, j'en suis certain, que c'est parce parce qu'il a peur. Il ne croit pas que la loi saura le protéger et il a peur de témoigner, même s'il a reçu une solide raclée.

Nous avons demandé à maintes reprises au ministre de la Justice, et cela dès le début de juillet, ce qu'il ferait relativement aux recommandations du juge Norris sur les poursuites à instituer, comme en font foi les pages 2238, 2411 et 2412 du *hansard*. Je n'énumérerai pas toutes les pages, mais presque chaque fois, le ministre a répondu que la question était à l'étude et qu'il ne pouvait en dire davantage à ce moment-là. Je crois que notre droit coutumier affirme que pour rendre la justice, il faut agir sans délai et, à cet égard, les anciens ministres de la Justice sont également coupables, car un grand nombre de ces actes de violence ont été commis alors qu'ils étaient en fonction.

J'espère que sous peu—cela s'impose depuis longtemps—le ministre réussira à faire observer la loi et à redonner confiance à la population en assurant le respect de la loi. Si nous ne pouvons rien trouver dans nos recueils de loi qui lui permette d'agir ainsi, il devrait alors s'adresser au Parlement pour demander des pouvoirs supplémentaires. Les mesures prises au sujet de toute cette malheureuse affaire dont nous sommes témoins depuis les trois ou quatre derniers mois ne sont qu'une manifestation méprisable d'un manquement au devoir.

La première tâche du ministre consiste à appliquer la loi, et je dirai qu'il ne l'a pas fait. Il n'a pas pris toutes les mesures qui s'imposaient pour dissiper la crainte et sup-

primer l'intimidation des hommes mêlés à tous ces événements.

L'annexe 31, publiée en même temps que le rapport Norris, cite 75 cas qu'il appelle: «Des exemples d'intimidation et de violence». Pour autant que je sache, il n'y a eu, dans aucun de ces cas, de condamnation. Par exemple, on constate—et je ne vais pas tout consigner au compte rendu, parce que les députés en possèdent le texte—que, le 24 octobre 1958, un homme avait été battu; sous la rubrique: «Mesures prises—s'il y a lieu» on trouve «néant» c'est-à-dire que ceux qui étaient chargés d'appliquer la loi n'ont rien fait.

Le 6 novembre 1959, un autre homme a été brutalisé et—sous la rubrique intitulée «Mesures prises—s'il y a lieu», on trouve «Sa femme a appelé la police. Aucune mesure prise par la police.» M. le juge Norris a dit que le témoignage n'indiquait pas nettement que les dirigeants du SIU étaient responsables. Mais il y avait une analogie entre toutes les victimes, c'est qu'elles s'opposaient au SIU.

J'invite donc, ce soir, instamment le ministre à s'acquitter de sa tâche qui consiste à faire respecter les lois du pays, de façon à libérer nos concitoyens de cette intimidation, qui a été tellement en évidence les derniers mois et les dernières années.

(Texte)

**M. Grégoire:** Monsieur le président, le premier ministre (M. Pearson) a déclaré au début de la soirée qu'il y aurait maintenant un bureau d'appel pour les personnes ayant accès ou pouvant avoir accès aux documents secrets afin de leur permettre de se justifier, si la situation le requiert, et permettre au gouvernement de s'assurer que les personnes à son service dans certains départements, où il y a des renseignements secrets, sont dignes de confiance. Je suis d'avis que la création de ce bureau d'appel est tout à fait louable.

Cependant, je suis d'avis, que ce soir, en ce qui a trait aux prévisions budgétaires de l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier), il y a des choses encore plus importantes à traiter.

Ce midi, au stade de l'appel de l'ordre du jour, certaines questions ont été posées mais, malheureusement, les quelques réponses qui ont été données étaient vagues, même évasives. On dit toujours qu'il y a enquête, ou encore qu'on n'a pas de réponse à donner.

Tout à l'heure, l'honorable député de *Medicine-Hat* (M. Olson) parlait des marins qui étaient intimidés par certains chefs ouvriers.

A mon tour, je voudrais parler d'un problème très grave, celui d'un cartel international qui a réussi à engendrer une augmentation des prix du sucre, et ce même sans qu'il y ait rareté de sucre...

[M. Olson.]